

ENERGIES ET SERVICES HOMBOURG-HAUT

Activité : ENERGIE ELECTRIQUE – RESEAU CABLE

LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DE VOS FACTURES

**PRATIQUE et
GRATUIT !**

**OPTEZ POUR
LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE !**

Cher Client,

Nous vous proposons une solution simple et pratique pour le règlement de vos factures d'électricité et de télédistribution.

Le prélèvement automatique

Sur votre facture, nous faisons figurer la date de prélèvement (environ 8 jours après réception de la facture) et vous avez simplement à vous assurer que votre compte soit suffisamment provisionné.

Cette opération est gratuite.

Vous pouvez faire résilier votre prélèvement à tout moment.

Aussi, dès maintenant, n'hésitez plus, votre Banque, votre CCP ou votre Caisse d'Épargne peuvent régler directement le montant de vos factures.

Toujours à votre service !

AUTORISATION DE PRELEVEMENT A LA REGIE D ELECTRICITE DE HOMBOURG-HAUT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à régler directement à partir de ce dernier, si sa situation le permet, le montant de mes factures REGIE. En cas de litige sur un règlement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la REGIE.

Renvoyer le tout à :

ENERGIES ET SERVICES
6 rue des Pénitents – B.P. 11
57470 HOMBOURG-HAUT
Tél. : 03 87 00 22 22

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter

Vos références abonné à rappeler (S.V.P.)

--

Désignation du compte à débiter

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte

Numéro National d'Emetteur

233986

Date

Signature

Veillez compléter les parties encadrées et retourner ce document, à l'adresse indiquée (en joignant un relevé d'identité postal, bancaire ou de caisse d'épargne).

Raison sociale : REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE